



École Saint-Rémi
16, rue Neveu
Beaconsfield (Québec), H9W 5B4
Téléphone : 514-855-4206



Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec 

École Saint-Rémi

Politique en matière de
besoins éducationnels spéciaux et d'inclusion

Mars 2021

L'école Saint-Rémi a toujours eu à cœur la réussite de ses élèves. Nous travaillons, comme le recommande l'IB, à mettre en place un processus qui vise la salle de classe inclusive. Notre centre de services scolaire a aussi une vision qui vise l'inclusion et ses politiques reflètent cette réalité. Notre politique en matière de besoins éducationnels spéciaux s'appuie entre autres sur les documents officiels de l'IB et ceux de notre centre de services scolaire. -

Annexe 1

Le dépistage précoce dès le préscolaire, les observations en salle de classe et les résultats de nos élèves nous permettent de mieux connaître leurs besoins et ainsi adapter nos interventions.

Les services sont adaptés selon les besoins des enfants et mis en place avec le soutien des parents. Une collaboration avec la famille est une priorité à Saint-Rémi.

Afin d'encourager l'égalité pour tous les apprenants, l'équipe-école s'inspire des bonnes pratiques de l'IB qui sont indispensables au développement global de la personne.

Culture 2.2 – L'établissement scolaire indique dans sa politique d'éducation inclusive toutes ses obligations légales et présente les structures et les processus qu'il a mis en place pour respecter ces obligations. (0301-02-0200)

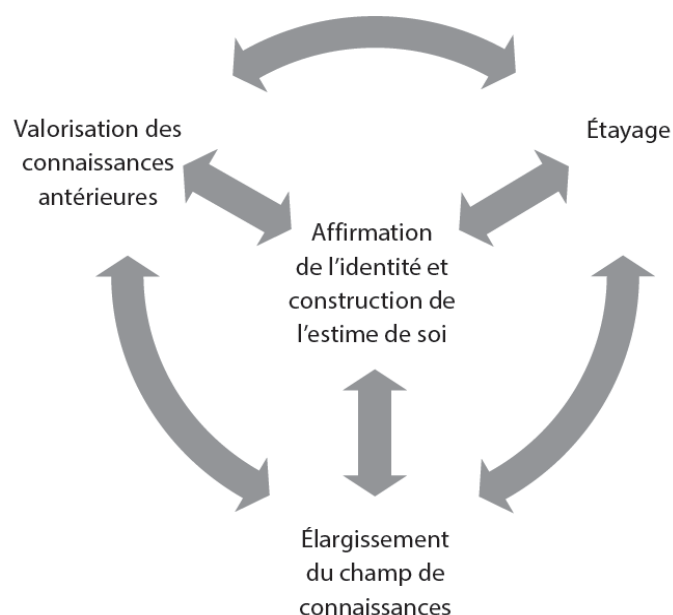


Figure 1

Représentation visuelle des quatre principes de bonnes pratiques dans un cycle d'apprentissage tenant compte des besoins éducationnels spéciaux dans le cadre de l'IB

BONNES PRATIQUES

1^{ER} PRINCIPE : L’AFFIRMATION DE L’IDENTITÉ ET LA CONSTRUCTION DE L’ESTIME DE SOI

Favoriser le développement des qualités, des attitudes et des caractéristiques identifiées dans le profil de l'apprenant de l'IB.

L'affirmation de l'identité se fait :

- en créant, dans la classe et dans l'établissement, un milieu sain, sécuritaire et bienveillant qui prend en considération la diversité des apprenants ;
- en valorisant et en utilisant la diversité des perspectives culturelles pour améliorer l'apprentissage ;
- en communiquant avec les parents afin de comprendre quelle est la meilleure façon de travailler ensemble pour atteindre les objectifs communs.

2^E PRINCIPE : LA VALORISATION DES CONNAISSANCES ANTÉRIEURES

Les nouveaux apprentissages et les nouvelles compréhensions se construisent sur les expériences antérieures et les compréhensions conceptuelles dans le continuum de développement. Lors de la planification des nouveaux apprentissages possibles, il faut tenir compte des expériences d'apprentissage antérieures et des connaissances préalables. Les enseignants de notre école utilisent les connaissances antérieures et effectuent des rétroactions pertinentes afin d'offrir des apprentissages durables.

En conséquence, les enseignants doivent :

- utiliser explicitement les connaissances antérieures des apprenants;
- utiliser les connaissances antérieures des apprenants pour différencier les tâches et les activités qui permettront de construire les nouvelles connaissances nécessaires aux nouveaux apprentissages;
- noter les renseignements qui aideront à planifier la différenciation ultérieure et qui guideront l'enseignement;
- prévoir, lors de la planification d'un module de recherche ou d'une leçon, le temps et les stratégies nécessaires pour tenir compte des connaissances antérieures dans l'édification du savoir.

3^E PRINCIPE : L'ÉTAYAGE

L'étayage est une stratégie temporaire qui permet aux apprenants d'accomplir une tâche qui, sans cela, leur serait beaucoup plus difficile ou impossible. Il doit permettre aux apprenants d'accroître leur autonomie afin de prendre en main l'élaboration de leurs stratégies d'apprentissage. C'est une pratique dynamique du processus d'apprentissage.

Un exemple d'étayage est l'utilisation d'organiseurs graphiques pour rédiger un compte rendu de recherche. D'autres stratégies d'étayage peuvent donner un contexte plus concret ou moins abstrait facilitant la compréhension.

Par exemple :

- des aides visuelles ;
- des démonstrations ;

- des mises en scène ;
- de petits groupes de collaboration structurés ;
- l'adaptation du langage de l'enseignant ;
- l'utilisation de la langue maternelle ou de la meilleure langue pour élaborer les idées et les plans initiaux.

4^E PRINCIPE : L'ENSEIGNEMENT DU CHAMP DE CONNAISSANCE

Les apprenants progressant au fil des années sont appelés à lire et à rédiger des textes de plus en plus élaborés dans les matières du programme d'études.

Le langage scolaire de ces textes reflète :

- la complexité et le caractère abstrait des concepts que les apprenants doivent comprendre;
- la plus forte densité de vocabulaire rare et technique, dont une grande partie est issue du latin ou du grec ancien (ex. : photosynthèse, révolution);
- la difficulté croissante des constructions grammaticales (ex. : voix passive).

Les enseignants peuvent aider les apprenants à élargir leur champ de connaissances en combinant des attentes élevées, de nombreuses activités centrées sur l'apprenant et occasions d'interagir, ainsi que des documents et des expériences riches au niveau pédagogique. Donner à tous les apprenants des occasions de faire l'expérience du plaisir de lire et de découvrir un large éventail de genres de textes. Il est important de différencier les approches pour les élèves qui ont des besoins particuliers en utilisant différents moyens.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE À SAINT-RÉMI

SERVICES OFFERTS

Divers services sont offerts à Saint-Rémi dans le but d'assurer le bien-être et la réussite des élèves. Afin d'appuyer nos élèves dans leur cheminement, nous pouvons compter sur le personnel suivant :

- orthopédagogues
- psychologue
- psychoéducatrice
- techniciennes en éducation spécialisé
- enseignant en soutien linguistique
- ergothérapeute
- éducatrice

Les éléments suivants sont discutés afin d'assurer l'efficacité des différents services :

- la prévention;
- l'intervention rapide auprès des élèves à risque;
- le rôle crucial des interventions pédagogiques universelles;
- l'intensité des interventions à chaque niveau;
- le pistage des progrès et les ajustements des interventions en fonction de ceux-ci.

Le succès du service est basé sur une communication ouverte entre les professionnels et l'enseignant où le rôle de chacun est respecté. Les parents sont informés des actions prises et sont incités à participer activement à la vie scolaire de leur enfant.

L'école peut compter sur la présence de quatre techniciennes en éducation spécialisées afin de soutenir les élèves. Certains élèves sont reconnus HDAA et font l'objet d'un suivi particulier avec la technicienne. Son rôle est défini dans un cadre de référence que le CSSMB a mis en place afin d'harmoniser nos pratiques. - **Annexe 2**

Du soutien linguistique est offert aux élèves dont la langue maternelle et la langue parlée à la maison ne sont pas le français. Le service est offert selon le budget donné par le centre de services scolaire. C'est une enseignante qui offre ce service. Elle récolte les informations en ce qui concerne les besoins des enseignants. Des priorités sont alors mises en place selon les recommandations des enseignants et les besoins des élèves. Les enfants sont suivis lors de petites séances. Le jeu est le processus utilisé afin de travailler les facultés langagières des enfants.

Un service en ergothérapie est offert aux élèves de la maternelle, selon un budget alloué, afin de répondre à leurs besoins. Une firme extérieure est engagée pour animer des ateliers en classe selon des thèmes choisis par les enseignantes du préscolaire. Ces ateliers ont pour objectif de développer la motricité globale et la motricité fine des élèves, d'identifier les difficultés de certains élèves, leur apporter un soutien et d'outiller les enseignantes.

L'école Saint-Rémi compte deux orthopédagogues à temps plein qui se répartissent les niveaux. Les orthopédagogues s'engagent à respecter le cadre de référence mis en place par le centre de services scolaire et à informer les enseignants sur les interventions faites auprès des élèves.

Les enseignants de l'école respectent le cadre de référence en orthopédagogie du CSSMB. Ce document se veut un guide pour les enseignants et les orthopédagogues afin de mettre en place les meilleures interventions pédagogiques pour les élèves à besoins particuliers. De plus, un document sur la répartition de ce service est présenté à l'équipe-école afin d'arrimer les pratiques de tous. - **Annexes 3 et 7**

L'école peut compter sur la présence d'un service de psychologie. Les rôles de ce dernier sont d'évaluer les élèves et de diriger les enseignants lors de la production d'un plan d'intervention. Il recommande certaines pratiques et peut être consulté par les enseignants qui font face à certaines interrogations. Cette personne peut s'avérer une ressource pour une consultation ponctuelle pour un enfant qui vit une problématique. - **Annexe 4**

L'école peut également compter sur la présence d'un service de psychoéducation. Les interventions de ce professionnel sont présentées en trois volets; l'intervention préventive, l'intervention sur le terrain et l'intervention-conseil. Encore une fois, le professionnel et le personnel de l'école travaillent en équipe afin de répondre aux besoins de l'élève. - **Annexe 5**

L'école bénéficie également d'un service d'orthophonie. Les rôles de ce dernier sont d'évaluer les élèves et de diriger les enseignants lors de la production d'un plan d'intervention. Il recommande certaines pratiques et peut être consulté par les enseignants qui font face à certaines interrogations. À l'occasion, l'orthophoniste de l'école aura à faire une intervention de suivi afin d'aider un élève à cheminer. - **Annexe 6**

L'établissement scolaire détermine et fournit le soutien à l'apprentissage approprié. (0202-02)

Soutien aux élèves 2.2 – L'établissement scolaire répond aux besoins constatés chez les élèves et met en évidence ce soutien dans sa planification, sa politique et sa pratique. (0202-02-0200)

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les enseignants de l'école Saint-Rémi ont mis en place des *Normes et modalités d'évaluation* qui prennent en considération la rétroaction et la différenciation pédagogique afin d'amener les élèves à exploiter leur plein potentiel. - **Annexe 8**

PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ ET DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE

Les enseignants de l'école s'engagent à faire preuve de flexibilité, à mettre en place des adaptations, et ce, en concertation avec les divers intervenants et selon les besoins des élèves. Les moyens utilisés sont mis en place et inscrits dans le plan d'intervention des élèves à besoins particuliers. Ces moyens respectent les adaptations prévues pour les épreuves ministérielles.

La compréhension du mode de pensée de chaque élève est nécessaire afin de lui apporter le meilleur soutien. Pour tenter de rejoindre un plus grand nombre d'élèves, l'équipe-école varie les stratégies et les méthodes d'enseignement. Elle s'efforce d'offrir une variété d'activités et de ressources.

L'équipe-école fait preuve aussi de flexibilité dans les quatre aspects de l'apprentissage :

- les contenus (textes variés, sujets différents liés à la compétence à développer...);
- les productions (différents moyens de présentation, différents moyens d'évaluation...);
- les processus (différents matériels de manipulation, différentes façons d'évaluer, démarche d'autocorrection...);
- les structures (travail individuel, en équipe, collectif, aménagement plus flexible, place dans la classe...);
- l'utilisation de la technologie est employée afin de motiver, de soutenir et de faciliter les apprentissages des élèves (des tablettes, des ordinateurs, des tableaux interactifs, des Chromebook, des robots...).

- *Annexe 9*

COMITÉ EHDA

L'école Saint-Rémi a un comité EHDA qui prend en considération les besoins des élèves à risque ainsi qu'aux élèves HDAA. Le comité s'engage à faire des recommandations à la direction sur les services appropriés à mettre en place pour ces élèves afin d'assurer leur développement global.

Le comité a mis en place des règles de régie interne afin d'assurer le bon fonctionnement des échanges.

Soutien aux élèves 2.1 – L'établissement scolaire met en œuvre et revoit des systèmes et des processus visant à déterminer les besoins des élèves. (0202-02-0100)

CONFIDENTIALITÉ

La direction assure la confidentialité de tous les dossiers d'aide particulière des élèves et de la transmission de ceux-ci. Les dossiers sont classés dans le bureau de la direction.

Les enseignants y ont accès sur demande. Les dossiers du psychologue, du psychoéducateur et de l'orthophoniste sont sous leur responsabilité.

Afin d'assurer une transmission sécuritaire de ces dossiers, le centre de services scolaire a mis en place une procédure à suivre. Les parents doivent autoriser le transfert par écrit.